

Strasbourg, 20 décembre 2004

T-DO (2004) 43

## **Convention contre le dopage (T-DO)**

**20<sup>e</sup> réunion du Groupe de suivi**  
Strasbourg, 9-10 novembre 2004

### **Rapport de suivi**

Visite consultative en Azerbaïdjan concernant la Convention contre le dopage  
Bakou, 12-13 juin 2002

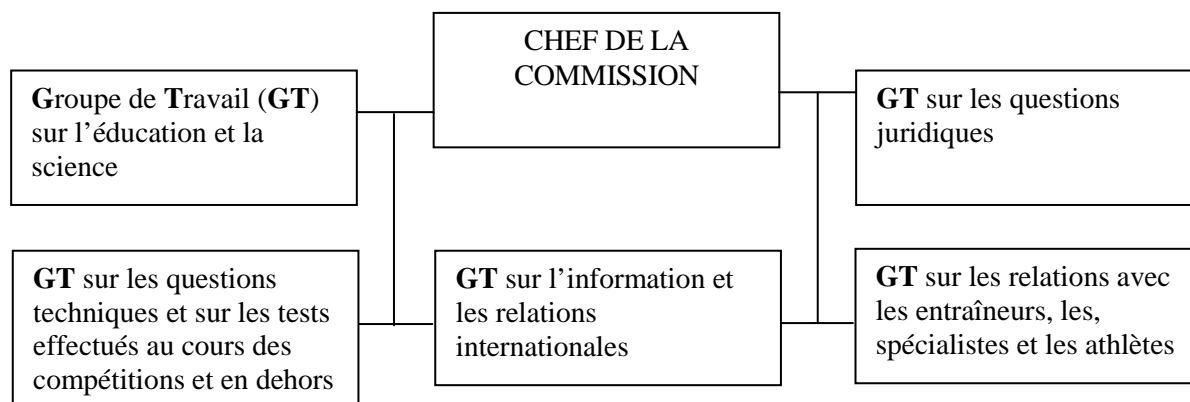
La visite consultative a été organisée à la demande du ministère de la Jeunesse, du Sport et du Tourisme de la République d'Azerbaïdjan. Elle visait principalement à évaluer la politique et le programme azéris de lutte contre le dopage, l'organisation de la Commission antidopage, etc. L'équipe de la visite consultative était composée de M. George Walker (Chef du Service du Sport, Conseil de l'Europe), de M. Ulrich Haas (Lehrstuhl für Bürgerliches Recht und Zivilprozessrecht, Johannes Gutenberg-Universität) et de Mme Pirjo Krouvila (Directeur des Affaires internationales et du Développement à l'Agence antidopage finlandaise).

L'Azerbaïdjan a signé la Convention contre le dopage le 28 juin 2002. La ratification par le parlement est intervenue en juin 2003. Le Protocole additionnel à la Convention a été approuvé par le Président le 9 décembre 2003.

Un programme et une politique nationale de lutte contre le dopage ont d'ores et déjà été mis au point. L'éducation et l'information y occupent une place importante. Face à de nouveaux défis, le ministère de la Jeunesse, du Sport et du Tourisme prépare actuellement une nouvelle stratégie antidopage, avec le Comité national olympique, des fédérations sportives et de nombreux spécialistes du sport. Nous nous efforçons de tirer parti des expériences d'autres pays et des évolutions récentes dans ce domaine. Nos experts se sont rendus en Ukraine, en Turquie et en Russie, où ils ont pu se familiariser avec l'expérience de ces pays.

Les problèmes liés au budget national pour la lutte contre le dopage ont été examinés. Ils ont donné lieu à de longues discussions et à des différends. Nous avons envisagé plusieurs modalités de financement de la Commission, et décidé finalement de la rattacher au budget de la politique sportive. Cette solution n'est peut-être pas idéale, mais elle a permis de résoudre les difficultés financières de la Commission pour le moment. Nous reviendrons sur cette question par la suite.

Conformément aux recommandations formulées par les experts du Conseil de l'Europe, la structure de la Commission antidopage a été améliorée et modifiée. Le nombre de membres de la Commission a été augmenté et les responsabilités ont été clairement réparties. La structure de la Commission nationale antidopage est désormais la suivante :



La réglementation concernant la Commission a été élaborée.

La législation existante sert de base pour la lutte contre le dopage. Les documents législatifs et les lois applicables en la matière en Azerbaïdjan sont les suivants :

Loi de la République d'Azerbaïdjan relative à la culture physique et au sport, entrée en vigueur le 23 septembre 1997.

Loi de la République d'Azerbaïdjan relative à la lutte contre la circulation illégale des stupéfiants, substances psychotropes et précurseurs, entrée en vigueur le 18 juin 1999.

Loi de la République d'Azerbaïdjan relative aux activités pharmaceutiques, entrée en vigueur le 17 janvier 1997.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration de dispositions concernant le dopage, qui seront ajoutées à des textes existants. La législation en vigueur nous permet de lutter contre le dopage, mais nous prévoyons d'entreprendre dans un proche avenir l'élaboration d'un projet de loi relative à la lutte contre le dopage.

La politique du gouvernement en ce qui concerne le financement des fédérations et des clubs sportifs prend en considération le respect de certains critères relatifs au dopage. Ainsi, nous retirons le financement accordé aux fédérations, athlètes et entraîneurs qui ne luttent pas correctement contre le dopage.

La Commission nationale antidopage effectue des tests lors des principaux événements sportifs organisés en Azerbaïdjan. La Commission a commencé à effectuer des tests également hors compétitions, conformément aux recommandations des experts du Conseil de l'Europe. La Commission a ainsi effectué dix-huit contrôles hors compétitions en 2003 et trente contrôles hors compétitions en 2004.

Des tests ont également été pratiqués par la Commission au cours de compétitions, à l'occasion du championnat de judo organisé à Bakou en 2003, et des tournois européens de qualification olympique pour le volley féminin, le taekwondo et la boxe, organisés à Bakou. La Commission travaille en étroite collaboration avec des laboratoires accrédités à Moscou et à Ankara, et les échantillons prélevés leur sont envoyés.

Le mouvement sportif azéri participe à des activités de lutte contre le dopage et contribue aux initiatives mises en œuvre dans notre pays en la matière. Le Comité national olympique a financé plusieurs séminaires et publié diverses brochures en rapport avec le phénomène du dopage.

À la suite de la visite consultative du Groupe de suivi du Conseil de l'Europe en Azerbaïdjan, la Commission nationale antidopage a pris différentes initiatives à l'Académie du Sport et de la Culture physique :

1. augmentation du nombre d'heures consacrées à l'étude du dopage ;
2. organisation parmi les étudiants d'un sondage d'opinion sur la consommation de substances illicites et d'ingrédients nutritionnels ;
3. organisation d'un séminaire sur la lutte contre le dopage dans le sport, à l'intention des étudiants, des enseignants et des entraîneurs ;
4. rédaction et publication d'ouvrages par l'Académie du Sport, sur les thèmes :
  - le dopage dans le domaine du sport et les soins pharmaceutiques (F. Huseynov), et
  - phytothérapie et médecine sportive (N. Aliyev et P. Veliyev).

Le ministère de la Jeunesse, du Sport et de Tourisme coopère étroitement avec des organisations concernées en Russie, en Ukraine et en Turquie en matière d'échange d'informations. Nos experts participent à des séminaires, ateliers, conférences et symposiums internationaux liés au dopage. Nous envisageons par ailleurs la création d'un site Internet de la Commission nationale antidopage.